



**ÉCOLE  
DES MÉTIERS**  
DIJON MÉTROPOLE

*L'excellence par l'alternance*



# Règlement d'examen

## (annexe IIb)

<b>CAP</b> <b>Réparation des carrosseries</b>			Candidats scolaires (établissements publics et privés sous contrat) apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilités), formation professionnelle continue (établissements publics)	Candidats scolaires (établissements privés hors contrat) apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilités), formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats individuels	
Épreuves	Unité	Coeff.	Mode	Mode	Durée
<b>Unités professionnelles</b>					
EP1 Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF*	Ponctuel écrit	2 h 00
EP2 Réalisation d'interventions de réparation des carrosseries sur un véhicule	UP2	13 <sup>1</sup>	CCF	Ponctuel pratique	9 h maxi <sup>2</sup>
<b>Unités générales</b>					
EG1 Français et histoire géographique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 Mathématiques - sciences	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2 h 00
EG3 Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel	

\* contrôle en cours de formation

<sup>1</sup> dont 1 pour la VSP

<sup>2</sup> dont 1h pour la VSP